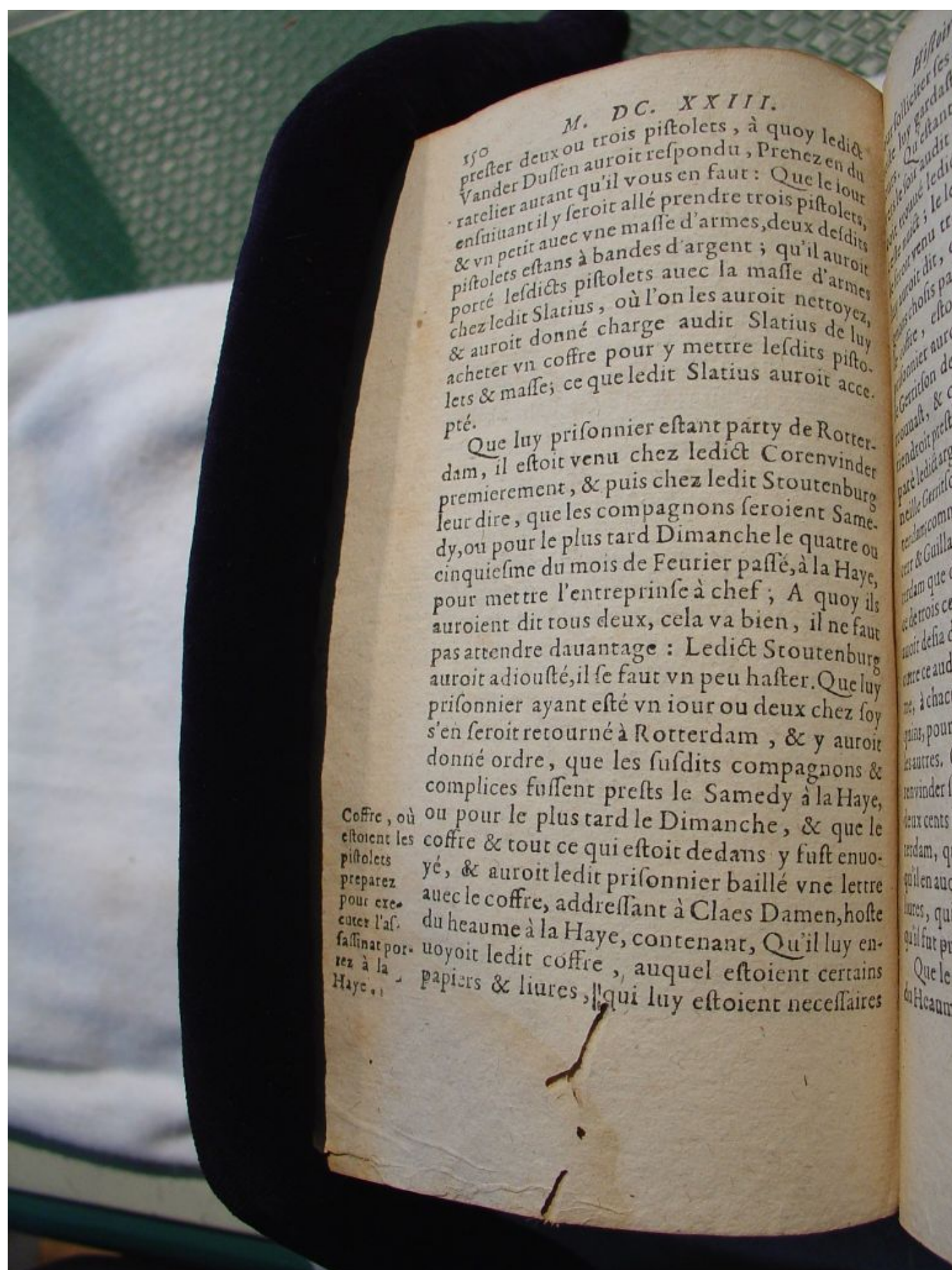


1623_150.jpg

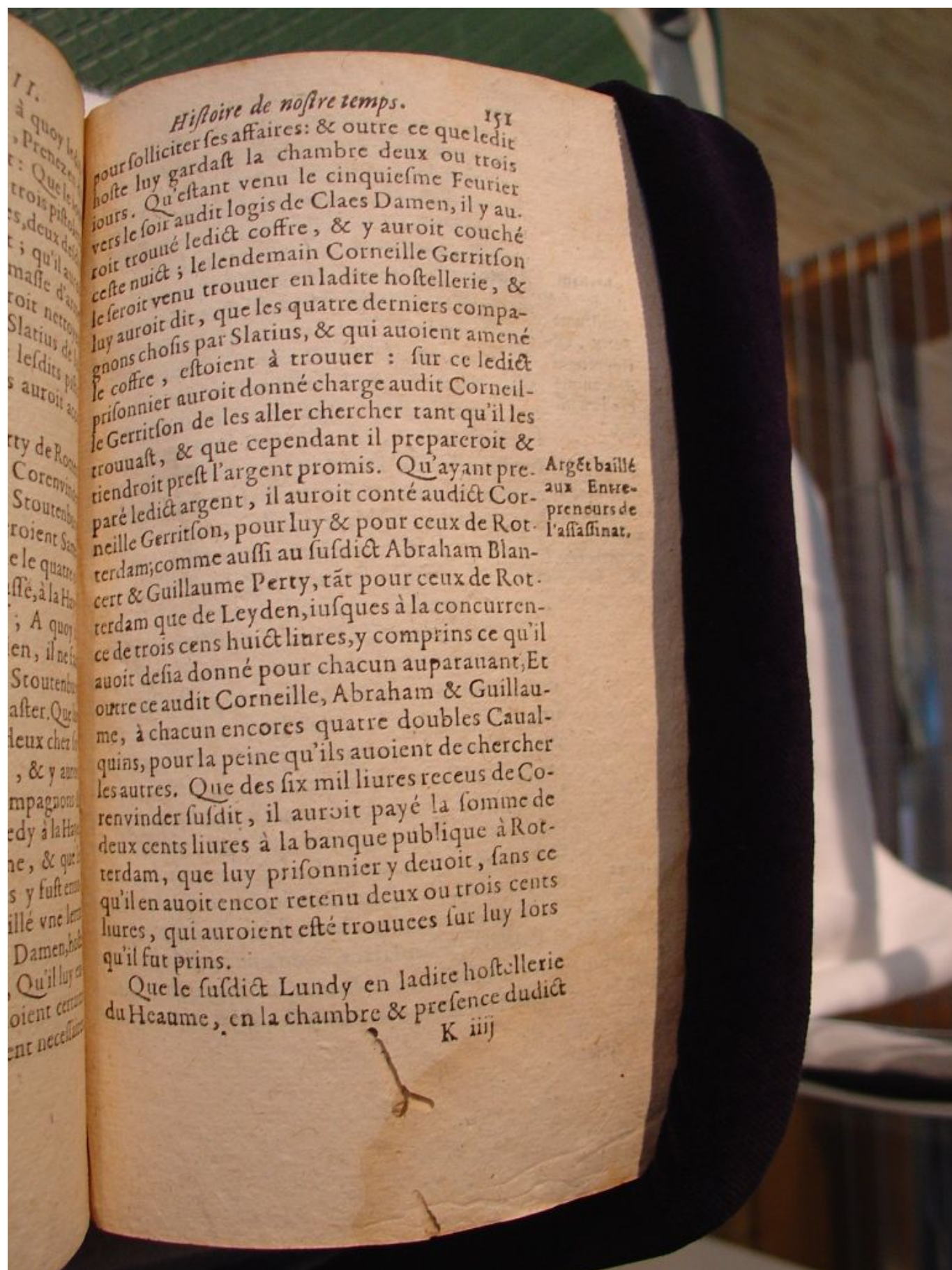


Coffre, où
estoit les
pistolets
preparés
pour ex-
cuter l'as-
sassinat por-
té à la
Haye.

150
M. DC. XXIII.
prester deux ou trois pistolets, à quoy ledict
Vander Dussen auroit respondu, Prenez en du
ratelier autant qu'il vous en faut: Que le iour
ensuiuant il y seroit allé prendre trois pistolets,
& vn petit avec vne masse d'armes, deux desdits
pistolets estans à bandes d'argent; qu'il auroit
porté lesdits pistolets avec la masse d'armes
chez ledit Slatius, où l'on les auroit nettoyez,
& auroit donné charge audit Slatius de luy
acheter vn coffre pour y mettre lesdits pisto-
lets & masse; ce que ledit Slatius auroit acce-
pté.

Que luy prisonnier estant party de Rotter-
dam, il estoit venu chez ledict Corenvinder
premierement, & puis chez ledit Stoutenburg
leur dire, que les compagnons seroient Samedy,
ou pour le plus tard Dimanche le quatre ou
cinqiesme du mois de Feurier passé, à la Haye,
pour mettre l'entreprise à chef; A quoy ils
auroient dit tous deux, cela va bien, il ne faut
pas attendre dauantage: Ledict Stoutenburg
auroit adiousté, il se faut vn peu hastier. Que luy
prisonnier ayant esté vn iour ou deux chez soy
s'en seroit retourné à Rotterdam, & y auroit
donné ordre, que les susdits compagnons &
complices fussent prests le Samedy à la Haye,
ou pour le plus tard le Dimanche, & que le
coffre & tout ce qui estoit dedans y fust enuo-
yé, & auroit ledit prisonnier baillé vne lettre
avec le coffre, adressant à Claes Damen, hôte
du heaume à la Haye, contenant, Qu'il luy en-
uoyoit ledit coffre, auquel estoient certains
papiers & liures, qui luy estoient nécessaires

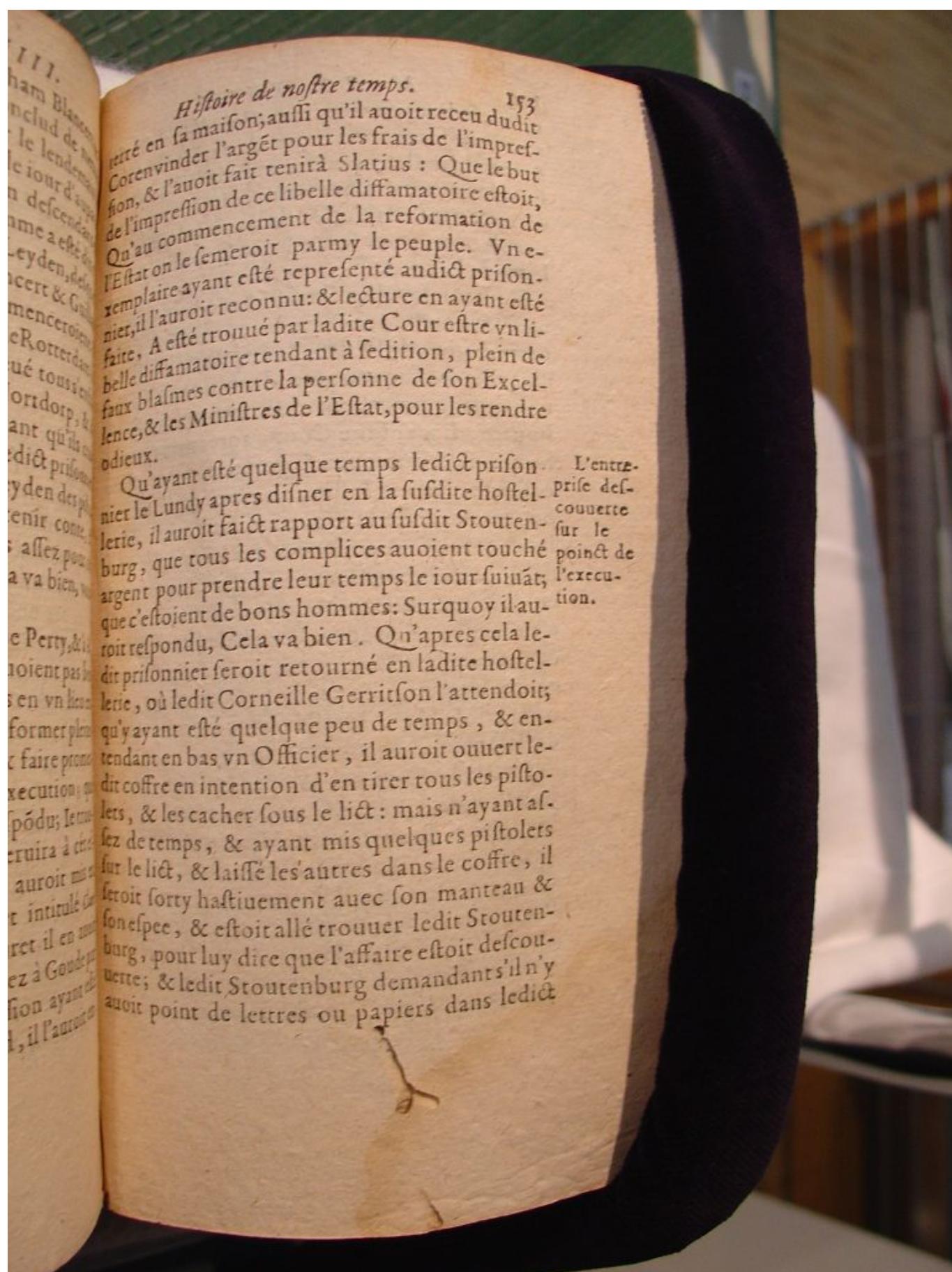
1623_151.jpg



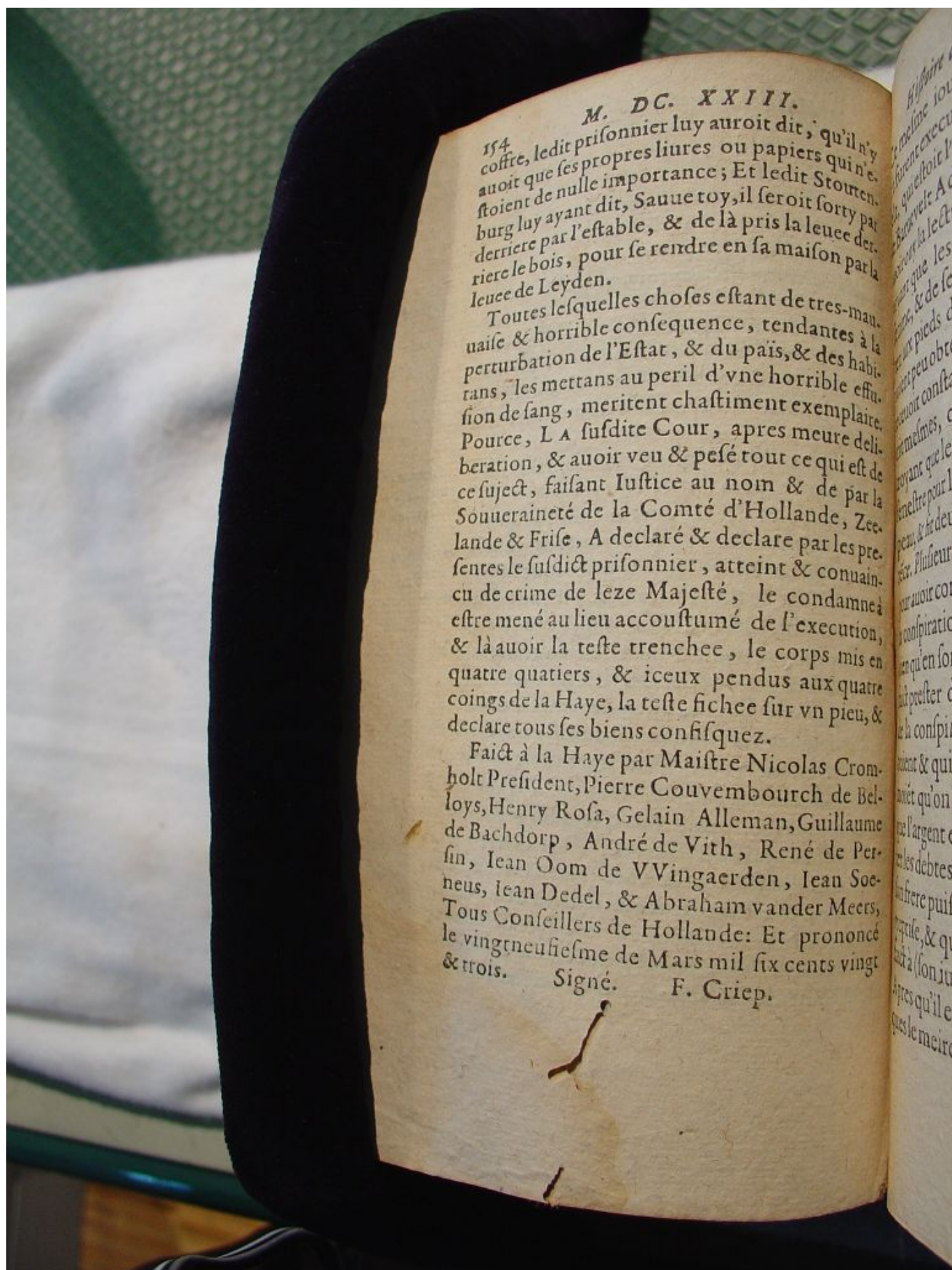
1623_152.jpg



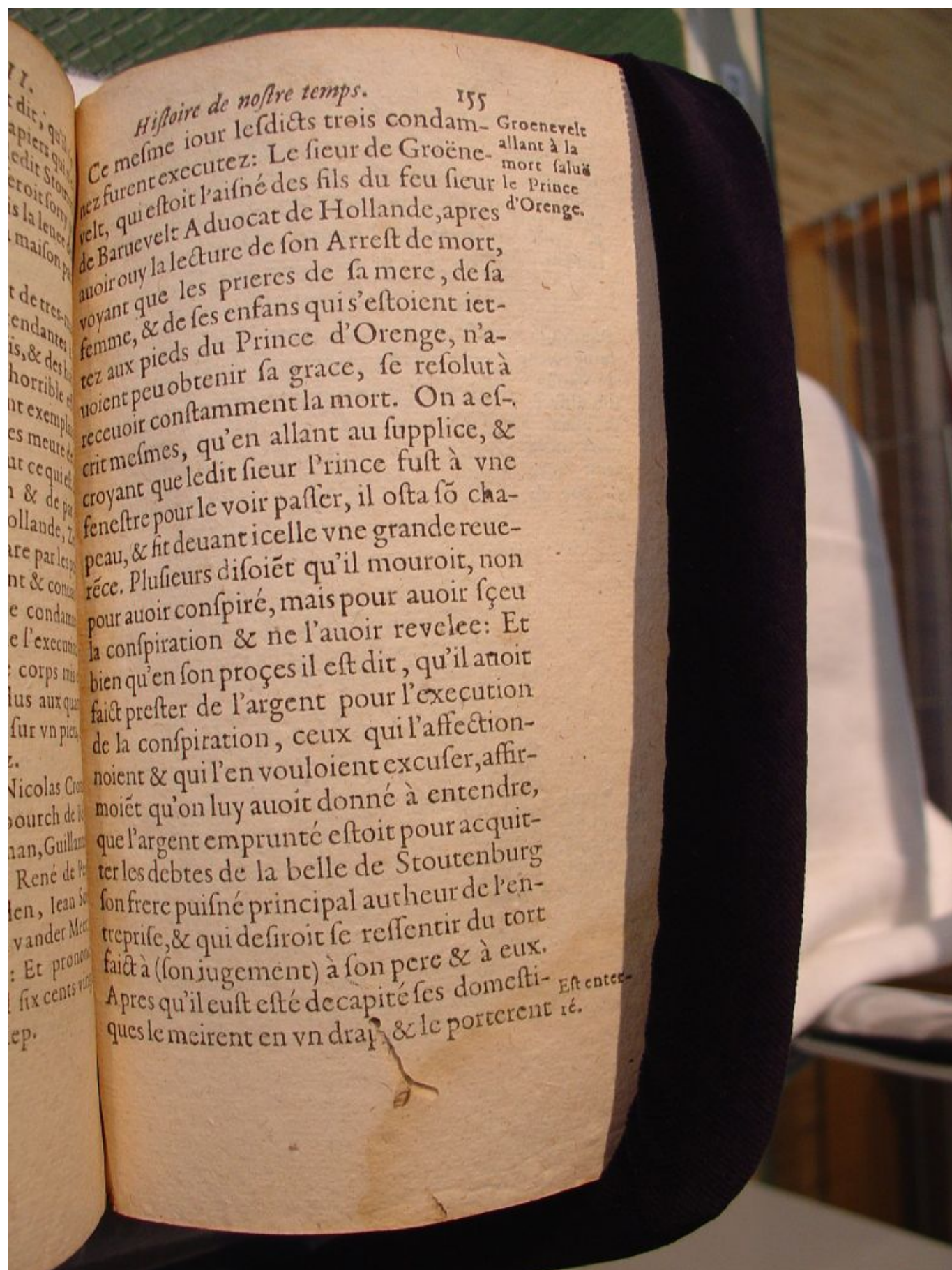
1623_153.jpg



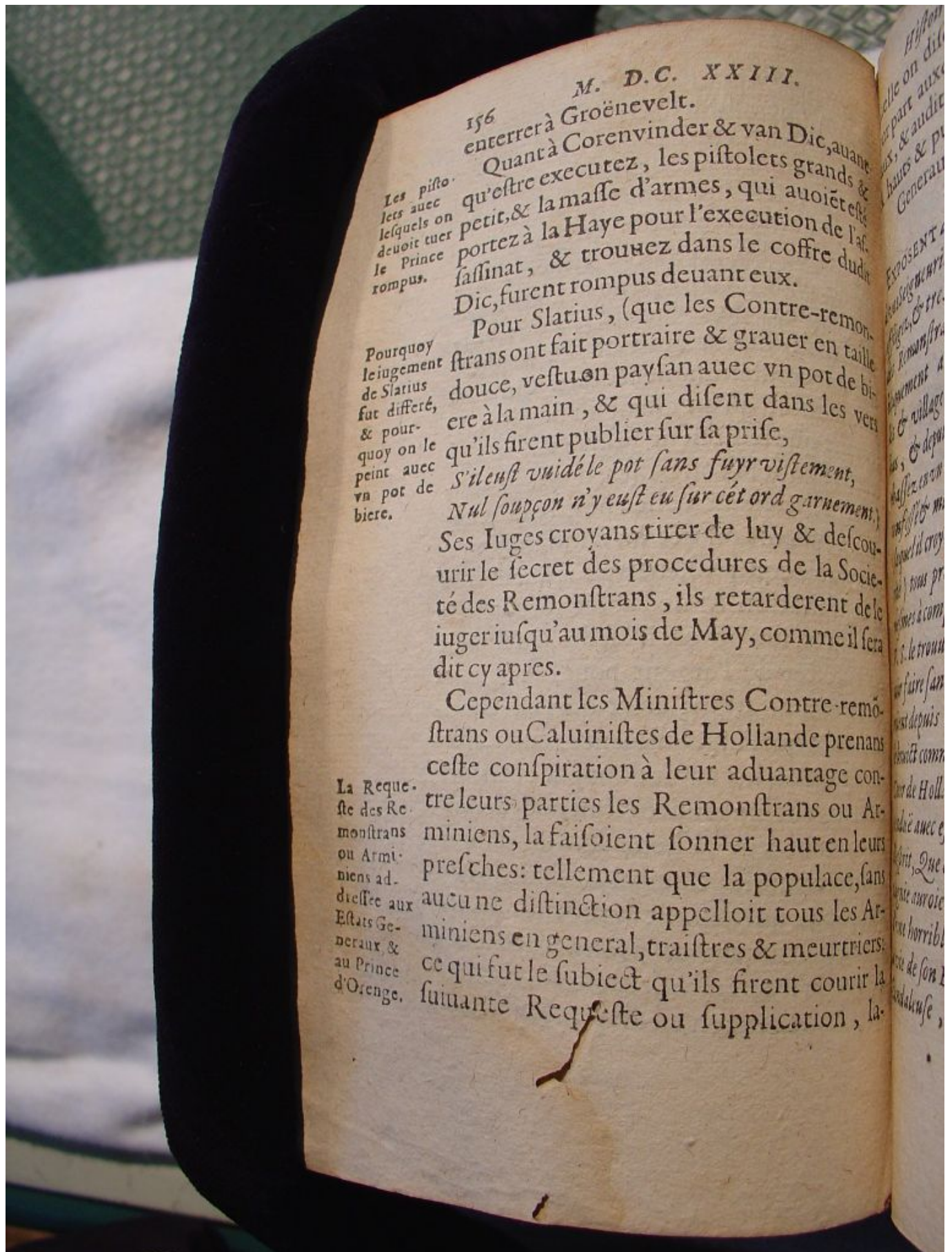
1623_154.jpg



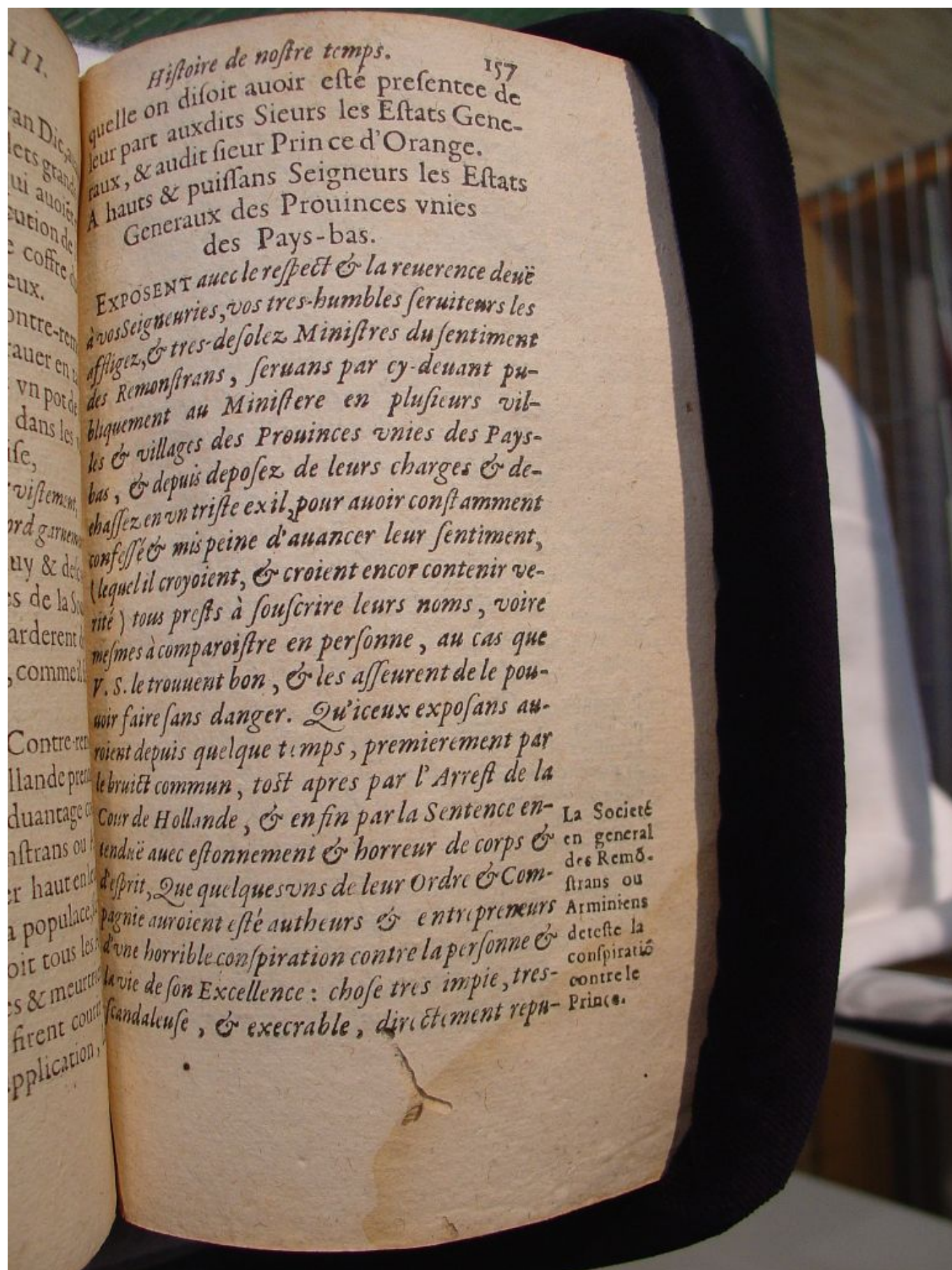
1623_155.jpg



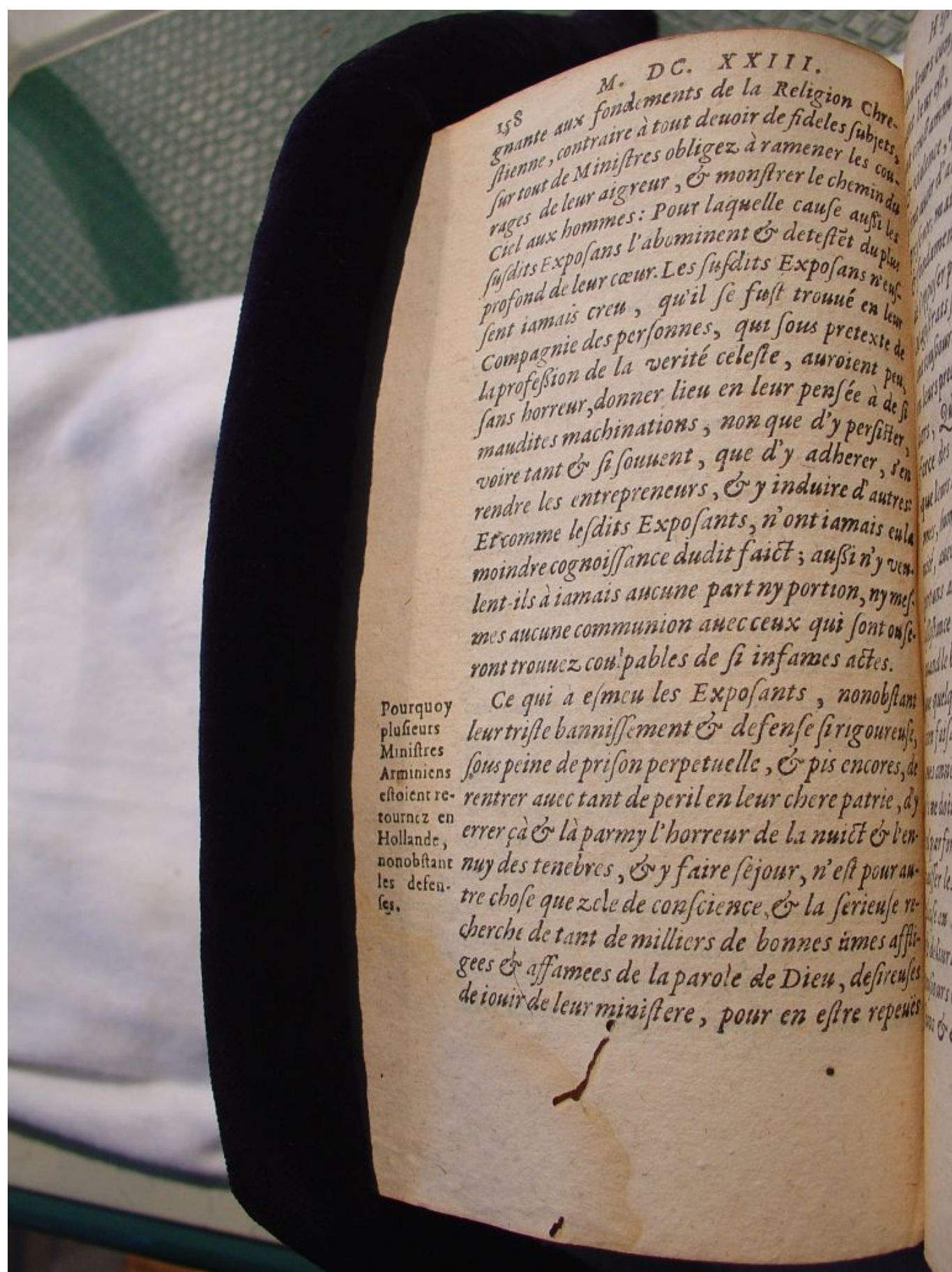
1623_156.jpg



1623_157.jpg



1623_158.jpg



Pourquoy
plusieurs
Ministres
Arminiens
estoyent re-
tournéz en
Hollande,
nonobstant
les defen-
ses.

158 M. DC. XXIII.
gnante aux fondemens de la Religion Chre-
stienne, contraire à tout deuoir de fideles subjects,
sur tout de Ministres obligez à ramener les cou-
rages de leur aigreur, & monstrent le chemin du
Ciel aux hommes: Pour laquelle cause aussi les
susdits Exposans l'abominent & detestent du plus
profond de leur cœur. Les susdits Exposans n'ens-
sent iamais creu, qu'il se fust trouué en leur
Compagnie des personnes, qui sous pretexte de
la profession de la verité celeste, auroient peu-
sans horreur, donner lieu en leur pensée à de si
maudites machinations, non que d'y persister,
voire tant & si souuent, que d'y adherer, s'en
rendre les entrepreneurs, & y induire d'autres.
Et comme lesdits Exposans, n'ont iamais eula
moindre cognoissance dudit faict; aussi n'y ven-
lent-ils à iamais aucune part ny portion, ny mes-
mes aucune communion avec ceux qui sont ou se-
ront trouuez coupables de si infames actes.
Ce qui a esmeu les Exposans, nonobstant
leur triste bannissement & defense si rigoureuse,
sous peine de prison perpetuelle, & pis encores, de
rentrer avec tant de peril en leur chere patrie, d'y
errer çà & là parmy l'horreur de la nuit & l'en-
nuy des tenebres, & y faire séjour, n'est pour au-
tre chose que zele de conscience, & la serieuse re-
cherche de tant de milliers de bonnes âmes affli-
gees & affamees de la parole de Dieu, desiruses
de iouir de leur ministere, pour en estre repeues

1623_159.jpg

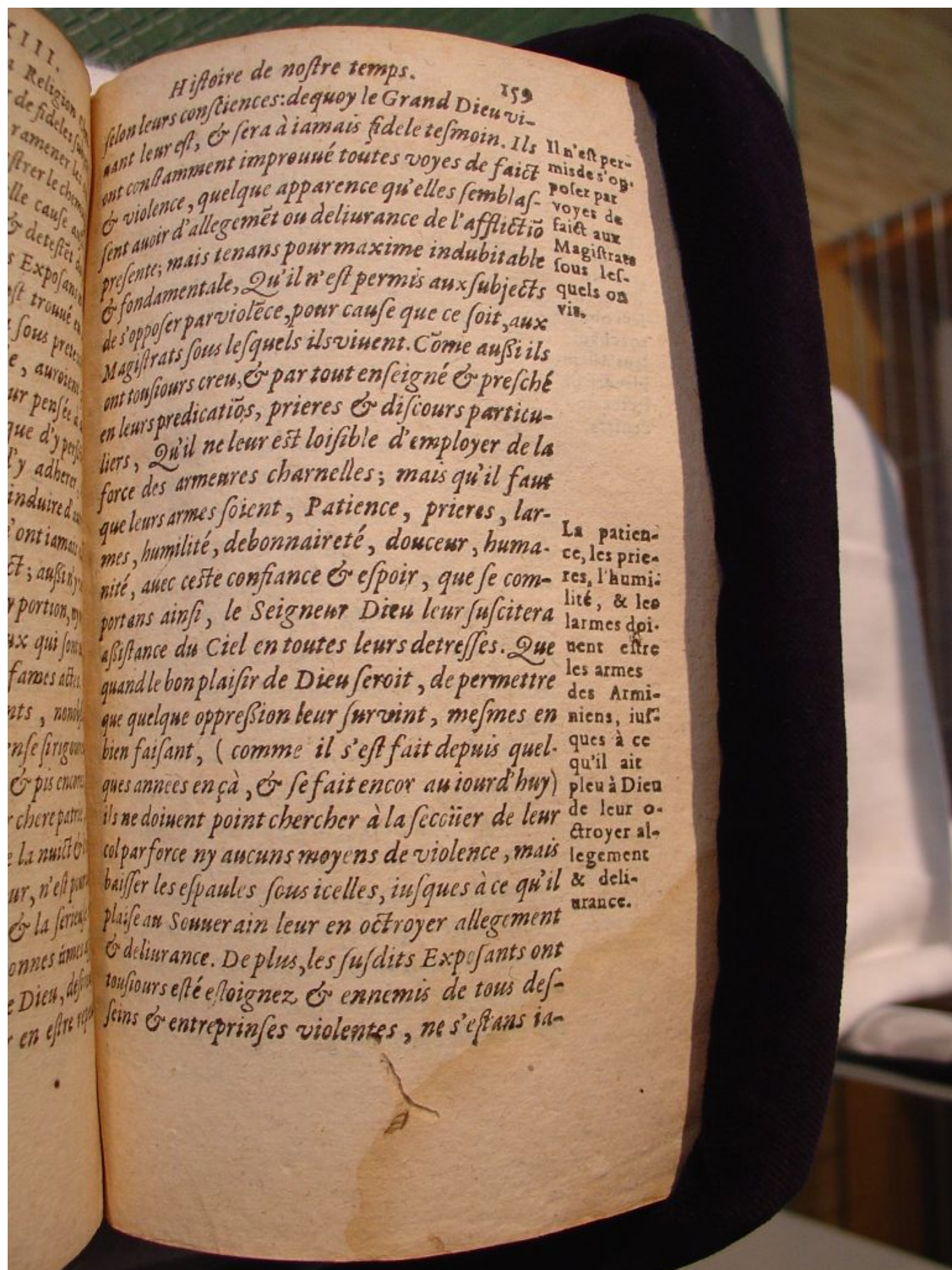


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan